

# RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

## Opération promotionnelle relative à la Campagne de communication « Wafa Oto »

### Article 1 - OBJET

La société Wafa Assurance, société anonyme d'assurance et de réassurance au capital de 350.000.000,00 de Dirhams, dont le siège social est sis au 1, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, Maroc, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 31.719, ci-après dénommée « Wafa Assurance ».

Organise dans le cadre de l'opération promotionnelle relative à la Campagne de communication Wafa Oto, une tombola, pour la zone géographique du Maroc, en faveur de l'ensemble de ses clients ayant souscrit ou renouvelé une police d'assurance automobile valide auprès de Wafa Assurance du 15/12/2019 au 29/02/2020, ci-après dénommée la « Tombola ».

### Article 2 - DUREE

La durée de l'action promotionnelle est comprise entre le **15/12/2019** et le **29/02/2020**.

### Article 3 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE PARTICIPATION A LA TOMBOLA

La participation à la tombola est exclusivement réservée à toute personne physique, majeure, au jour de l'inscription et résidente au Maroc, ayant souscrit ou renouvelé une police d'assurance automobile valide auprès de Wafa Assurance **du 15/12/2019 au 29/02/2020**.

A noter, que la période minimum de couverture ne doit pas être inférieure à 12 mois.

Pour participer, les participants doivent renseigner un Bulletin d'inscription mis à leur disposition auprès de leur assureur conseil ou l'un de nos bureaux de gestion directe.

### Article 4 - NOMBRE DE GAGNANTS - TIRAGE AU SORT

Un seul tirage au sort sera effectué après la fin de la Campagne. Le tirage au sort désignera au total **cinquante deux (52) gagnants**. Il sera effectué en présence du **Maître Karim BELLAHBIB**, Notaire à Casablanca.

Suite au tirage au sort, les gagnants recevront chacun les lots suivants dans l'ordre du tirage au sort précisé au niveau de l'article 5 du présent règlement.

### Article 5 - LOTS A GAGNER

Il y a cinquante deux (52) lots à gagner qui se présentent comme suit :

Ordre des lots	Nature des lots	Nombre
1	VOITURE CITROEN NEW C-ELYSEE	1
2	CAMIONNETTE DKSK K01	1

3	OMRA DE LUXE	1
4	OMRA DE LUXE	1
5	OMRA DE LUXE	1
6	OMRA DE LUXE	1
7	OMRA DE LUXE	1
8	OMRA DE LUXE	1
9	OMRA DE LUXE	1
10	OMRA DE LUXE	1
11	OMRA DE LUXE	1
12	OMRA DE LUXE	
13	IPHONE APPLE 11 RED	1
14	IPHONE APPLE 11 RED	1
15	IPHONE APPLE 11 RED	1
16	IPHONE APPLE 11 RED	1
17	IPHONE APPLE 11 RED	1
18	IPHONE APPLE 11 RED	1
19	IPHONE APPLE 11 RED	1
20	IPHONE APPLE 11 RED	1
21	IPHONE APPLE 11 RED	1
22	IPHONE APPLE 11 RED	1
23	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
24	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
25	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
26	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
27	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
28	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
29	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
30	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
31	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
32	TELEPHONE SAMSUNG NOTE 10 N970BLC	1
33	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
34	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
35	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
36	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
37	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
38	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
39	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
40	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
41	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1
42	IPAD APPLE MRJN2NF/A GOLD	1

43	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
44	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
45	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
46	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
47	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
48	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
49	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
50	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
51	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1
52	TELEVISEUR LED SONY KD-55*7000G	1

### **Article 6 - RECUPERATION DES LOTS**

Les gagnants Clients de Wafa Assurance, se verront remettre leur lot dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la clôture de la Campagne.

### **Article 7 - PUBLICITE ET COMMUNICATION**

Les noms des gagnants seront utilisés dans un cadre publicitaire dans les conditions suivantes :

- Après le tirage au sort, Wafa Assurance se réserve le droit de communiquer les noms des gagnants sur les réseaux sociaux après accord préalable du gagnant.
- Le gagnant choisi de paraître ou non dans tout spot publicitaire ou annonce de presse dans le cadre de ladite tombola (en cas d'accord du gagnant, une décharge sera signée par ce dernier autorisant la diffusion de sa photographie.)

### **Article 8 - DEPOT DU REGLEMENT – CONSULTATION**

Le présent Règlement est déposé au rang des minutes de **Maître Karim BELLAHBIB**, notaire à Casablanca – 5, Rue El Houdhoud (ex. Rue Calais), Mers Sultan, Résidence le Pole.

Ce Règlement est librement consultable à l'étude du notaire sus-indiqué.

Le règlement est par ailleurs accessible pendant toute la durée de la Tombola sur le site internet de la société organisatrice Wafa Assurance [www.wafaassurance.ma](http://www.wafaassurance.ma)

Le notaire assurera le contrôle et le bon déroulement du jeu.

### **Article 11 - CHANGEMENT DE REGLEMENT - ARRET DU JEU**

Dans le cas où une modification des règles du jeu pourrait s'avérer nécessaire notamment en cas de force majeure ou de changement des dispositions légales, il sera procédé à la mise à jour corrélative du présent règlement. Dans ce cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait à Wafa Assurance.

Wafa Assurance se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter à tout moment et sans préavis le présent Jeu si elle juge cela nécessaire.

**Article 12 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les participants au présent jeu, acceptent d'ores et déjà, que toutes les contestations relatives à l'exécution du présent règlement et au déroulement du jeu en général, seront de la compétence Territoriale des Tribunaux de Casablanca.

Fait à Casablanca, le 6 décembre 2019.